

**COMMUNE DE CAMPUAC****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 JANVIER 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 9  
 Vote : Pour 9 contre 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 Date de la convocation : 21/01/2025  
 Date de publication : 31/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Représenté :**

**Excusés :** Aurélie DESMAZES et Guillaume GIROU  
 Christophe BARRIE est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Subvention : Demande de DETR/DSIL pour la requalification du Quillodrome de Campuac – tranche 2**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'investissement local a été déposée auprès des services de l'Etat en 2024 pour la première tranche des travaux de requalification du quillodrome de Campuac.

**- Coût total prévisionnel de l'opération H.T : 2 040 069,50 € HT**

Il convient de déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 pour la tranche 2 des travaux, correspondant aux travaux de couverture et de bardage, et de revoir le plan de financement de ce projet.

**PLAN DE FINANCEMENT :**

	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	Montant de la subvention	Taux %
DETR 2024 – tranche 1 des travaux	767 000 €	230 100,00 € (soit 30,00%)	11,28 %
DETR/DSIL 2025 – tranche 2 des travaux	696 611.43 €	278 644,57 € (soit 40,00%)	13,66 %
Aides de l'Etat – tranches 3		409 304,08 €	20,06 %
Subvention Conseil Départemental		500 000,00 €	24,51 %
Subvention Région Occitanie		204 006,95 €	10,00 %

Accusé de réception en préfecture  
 012-211200498-20250128-28012025\_202504-DE  
 Reçu le 31/01/2025

Fonds de concours Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère		10 000,00 €	0,49 %
Autofinancement Commune de CAMPUAC		408 013,90€	20,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour,

- approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce programme d'investissement et notamment la demande de DETR/DSIL 2025 pour la tranche 2 des travaux pour un montant de subvention de 278 644,57 €.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

**Thierry GOUJON,**  
Maire

Christophe BARRIE  
Secrétaire de séance

